Bulletin municipal
Le Babillard
CANTON DE HATLEY

VOL. 04 • N° 02
AVRIL 2016

UN PRINTEMPS EN MOUVEMENT

L'arrivée du printemps 2016 sera marquée par quelques changements qui toucheront les citoyens et l'administration municipale.

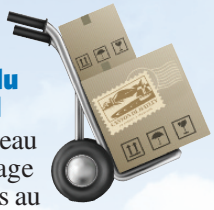

Déménagement du bureau municipal

Comme prévu le bureau municipal déménage dans les locaux situés au 4785, chemin de Capelton (Mont Hatley). Le déménagement se fera vers le 20 avril et les bureaux seront fermés quelques jours avant et après cette date. Vous avez reçu un avis avec les détails à ce sujet.

L'aménagement du nouveau bureau municipal sera toujours en cours durant les prochains mois, mais tous les services municipaux resteront accessibles aux citoyens. Nous vous sommes reconnaissants pour votre compréhension.

Donation du parc Scowen

Le conseil municipal a donné son accord pour céder le parc Scowen à la Fiducie de conservation Massawippi. Cette cession est faite en collaboration avec la famille Scowen, qui avait fait don du terrain aux municipalités du Canton de Hatley et du village de North Hatley en 1980. La Fiducie de conservation Massawippi protégera le terrain de tout développement et y aménagera des sentiers à accès public. Les municipalités conserveront un acre de terrain en bordure du chemin de Capelton, qui sera réservé pour la construction éventuelle d'une caserne de pompiers.

Demande d'ouverture du chemin Haskell Hill

La municipalité a demandé par résolution du conseil à la Ville de Sherbrooke d'ouvrir la section fermée du chemin Haskell Hill. Cette section, construite par le Ministère des Transports dans le cadre des travaux de prolongement de l'autoroute 410, a été fermée lors de la période hivernale par la Ville de Sherbrooke. La municipalité avait reçu plusieurs plaintes à ce sujet. De plus, elle considère que la configuration de la route ne justifie pas sa fermeture.

Accès aux écocentres de Sherbrooke

Comme mentionné dans le bulletin municipal de février, les citoyens du Canton de Hatley ont maintenant accès aux écocentres de la Ville de Sherbrooke aux mêmes conditions que les résidents de Sherbrooke. Ceci fait suite à une entente signée entre la Ville de Sherbrooke et le Canton de Hatley. Nous sommes fiers de pouvoir vous offrir cet accès et souhaitons que vous en preniez avantage lors de votre ménage du printemps!

JE VOUS SOUHAITE UN PRINTEMPS ENSOLEILLÉ!

Martin Primeau, maire

Liane Breton, d.g. du Canton de Hatley, Martin Primeau, Maire du Canton de Hatley, Margot Heyerhoff, Présidente de la Fondation Massawippi, Michael Page, Maire de North Hatley et Daniel Décary, d.g. de North Hatley.

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal

Martin Primeau
Maire

Patrick Clowery
Conseiller n°1

Vincent Fontaine
Conseiller n°2

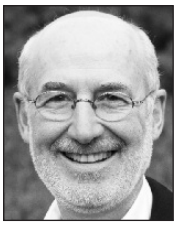

Jacques Bogenez
Conseiller n°3

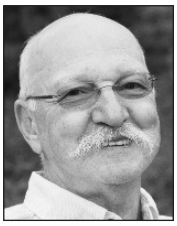

Claude B. Meilleur
Conseiller n°4

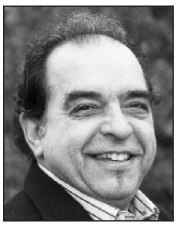

Guy Larkin
Conseiller n°5

Sylvie Cassar
Conseillère n°6

Directrice générale
Liane Breton

Adjoint à la direction
Paul Conway

Adjointe à la trésorerie
Annie Deshaies

Inspecteur en bâtiment et en environnement
Éric Gravel

Directeur des travaux publics
Jean-François Laflamme

Agente de développement loisirs
Lucie Levasseur

Conception et impression du journal
Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

INFOS MUNICIPALES

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE DU CONSEIL DU 7 MARS 2016

1. Demande de dérogation n° 2016-001

Le conseil municipal refuse d'accorder une dérogation mineure. La demande consiste à la subdivision d'un lot ayant un front sur la rue de la Chaumière et ayant une largeur sur la ligne avant de 35 mètres. Le résultat de la subdivision serait la création de deux (2) lots ayant une largeur de 17,5 mètres sur la ligne avant alors que la réglementation exige une largeur de 25 mètres mesurés sur la ligne avant. Le conseil accepte de réviser le règlement à ce sujet.

2. Adoption du règlement n° 2016-02 relatif au zonage

Le conseil adopte le premier projet du règlement 2016-02 modifiant le règlement de zonage 2000-08. Ce règlement est nécessaire afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog visant notamment à modifier la définition d'un cours d'eau. Il vise aussi à modifier la superficie des infrastructures permises dans le littoral et certaines dispositions dans la rive (ligne des hautes eaux, hangar à bateau).

3. Adoption du règlement n° 2016-03 relatif aux permis et certificats

Le conseil adopte le règlement 2016-03 modifiant le règlement de permis et certificats 2000-11. Un permis du MDDEFP sera exigé lorsqu'un ouvrage dans le littoral est d'une superficie supérieure à 20 m2 ou si l'ouvrage occupe plus de 1/10 de la largeur du lit d'un cours d'eau.

4. Demande à la ville de Sherbrooke-chemin Haskell Hill

Le conseil municipal demande à la ville de Sherbrooke d'ouvrir la section fermée du chemin Haskell Hill afin qu'elle soit accessible par la route 143 en tout temps.

5. Participation au programme PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales)

La municipalité accepte de participer à ce programme de subvention d'une somme possible de 1 243 000 $ le tout à raison d'une participation de la municipalité de vingt-cinq pour cent (25 %) soit d'un montant de trois cent dix 310 750 $, sur une période de 5 années (62 150 $ par année).

6. Nomination au comité consultatif en urbanisme

Le conseil nomme les membres suivants au comité consultatif d'urbanisme en ce

COORDONNÉES

HÔTEL DE VILLE

135 rue Main, North Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél. : 819 842-2977 • Téléc.: 819 842-1997
Courriel: info@cantondehatley.ca
Site Internet: www.cantondehatley.ca

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, 8h à 12h et 13h à 16h

jour du 7 mars 2016 pour un mandat se terminant le 5 mars 2018: Monsieur Jacques Bogenez, conseiller, Madame Mia Pascale, citoyenne, Monsieur Denis Beaulieu, citoyen

7. Mandat Sentiers Boréals – Pacte rural MRC

Le conseil donne le mandat à la firme Sentiers Boréals pour un mandat d'aménagement de sentiers multifonctionnels sur les terrains de la municipalité. La municipalité a reçu pour ce projet une subvention de 10 000 $ du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog.

8. Mandat future entente avec Groupe Hatley inc.

Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer une entre à intervenir entre le Groupe Hatley et la municipalité. L'objet est d'éviter d'aller en justice pour vices cachés du bâtiment sis au 4785, chemin de Capelton.

9. Demande de subvention de la Chorale du Canton de Hatley

Le conseil a reçu une demande de subvention de 3 600 $ pour la *Chorale du Canton de Hatley*. Il accepte de donner 1 000 $ pour les deux concerts de 2016.

10. Liste de vente pour non-paiement des taxes

Le conseil approuve la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes et mandate Madame Liane Breton, directrice générale ainsi que Madame Annie Deshaies, adjointe à la trésorerie afin de représenter la municipalité à la MRC de Memphrémagog pour la vente pour défaut de paiement de taxes le 9 juin 2016.

11. Offre au Club de Golf – fermeture du chemin Highland

Le conseil municipal du Canton de Hatley accepte de rétrocéder une partie du chemin Highland pour une somme de 25 000 $. Le Club de Golf devra s'engager à construire à ses frais une aire de virage selon les normes réglementaires municipales et devra consentir en faveur de la municipalité une servitude réelle de passage piétonnier le long de la ligne ouest de la propriété appartenant au Club de Golf.

SÉANCE DU CONSEIL DU 4 AVRIL 2016

1. Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux saison 2016

Le conseil nomme les patrouilleurs nautiques pour la saison 2016 : Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux et Antoine Lefebvre.

2. PIIA, 17 chemin Minton Hill

Suite à la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de permis de construction du lot n° 4 029 665, chemin Minton Hill. Le règlement no 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet

3. Contrat et mandat à Madame Lucie Guylaine Levasseur

La municipalité accepte d'engager Madame Lucie Guylaine Levasseur pendant toute l'année pour coordonner les activités de loisirs de la municipalité. La municipalité lui donne aussi un mandat relatif au développement de la Vallée Massawippi en collaboration avec Éric Gravel, inspecteur en bâtiment et en environnement. Ce mandat est à l'intérieur de ses tâches de coordonnatrice aux loisirs.

4. Parc Scowen, entente Fiducie de conservation Massawippi

Le conseil municipal du Canton de Hatley accepte de donner à la Fiducie de conservation Massawippi le parc Scowen. La Fiducie promet d'y aménager des sentiers seront faits d'ici CINQ (5) années, sentiers qui rejoindront nos sentiers déjà existants contigus à ce terrain remis à la Fiducie.

5. Club de conservation du lac Massawippi

Le conseil municipal accepte de donner une somme totale de 750 $ au *Club de conservation Massawippi* soit 250 $ pour l'ensemencement 2016 et 500 $ pour l'activité Pêche en herbe 2016.

6. Mandat de signature Groupe Hatley

Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer une entre à intervenir entre le Groupe Hatley et la municipalité. L'objet est d'éviter d'aller en justice pour vices cachés du bâtiment sis au 4785, chemin de Capelton.

ENVIRONNEMENT ET CCE

MOT DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Bonjour,

Comme vous le savez, nous avons conclu une entente avec la ville de Sherbrooke pour l'utilisation de leurs écocentres, c'est une excellente nouvelle !

Vous pouvez vous présenter, avec une preuve de résidence, et ce gratuitement, à :

- **l'Écocentre Rose-Cohen,**
  365 rue Pépin, (819) 822-6033,
  à l'ouest de la ville
- **l'Écocentre Michel-Ledoux,**
  1000, rue Léon-Trépanier,
  (819) 822-6010, à l'est de la ville

L'horaire estival de 2016 est du lundi au samedi de 7 h 30 à 17 h, et ce du 8 avril au 19 mai, du 20 mai au 11 août le dimanche est ajouté aux autres journées de 7 h 30 à 17 h.

Sinon, de septembre à avril, l'horaire normal est du mardi au samedi de 8 h 30 à 15 h 45

Mais l'utilisation des écocentres de la ville de Sherbrooke n'est pas la solution à tous les problèmes de recyclage de tous vos biens. Si vous consultez leur site, https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/sous-site/environnement/collectes-et-ecocentres/ecocentres/, vous pourrez vérifier les éléments acceptés et ceux qui ne le sont pas. Et donc si vous avez des canapés, divans, matelas, fauteuils, ou autres objets encombrants (comme aussi les télévisions, les ordis etc…) vous pouvez appeler :

RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES au 1-855-804-1018

http://www.ressourceriedesfrontieres.com/

Cet organisme est exceptionnel, non seulement ils viennent chez vous, gratuitement, prendre livraison de vos encombrants, mais ils ont un taux de récupération stupéfiant !

En effet plus de 90% des objets ramassés par la Ressourcerie des Frontières seront réparés, revendus, recyclés, et seulement moins de 7% seront finalement jetés!

ENVIRONNEMENT ET CCE (suite)

Je vous invite à utiliser ce service auquel le Canton cotise, c'est aussi une solution parfaite pour les personnes âgées ou pour ceux qui ne possèdent pas de remorques.

Sachez aussi que le Conseil municipal a réduit le nombre de cueillette des gros rebus pour le Canton, elle se tiendra une seule fois cette année le 26 mai, mais c'est l'intention politique de certains élus (comme votre serviteur…) de ne plus en avoir. Il faut comprendre que cette cueillette coûte cher, utilisant des camions qui vont tout porter au site d'enfouissement sans aucun remord environnemental, et comme nous payons l'enfouissement à la tonne, ce n'est vraiment pas un bon choix ni économique, ni écologique.

Il faut changer notre comportement et utiliser tous les services à notre disposition pour maximiser le recyclage, valoriser nos matières usagées, et réduire l'enfouissement pour participer la tête haute à une vision environnementale de notre société, ce qui est appelé généralement le « développement durable ».

Vous remerciant pour vos efforts et votre participation, je crois que La Ressourcerie des Frontières ou les écocentres de Sherbrooke sont deux outils que vous apprécierez !

Jacques Bogenez, Conseiller, responsable du CCE

NOMBRE MAXIMAL DE BACS PAR RÉSIDENCE

Nous désirons vous informer qu'à la séance du conseil du 4 janvier dernier, une résolution limitant le nombre de bacs a été adoptée. Le nombre de bacs accepté par résidence est de :

- 1 bac d'ordures
- 2 bacs de recyclage
- 2 bacs de compost

Tous les bacs d'ordures supplémentaires seront facturés au tarif de 96 $ par bac. Voir l'article paru dans le Babillard – février 2016 à la page 3.

LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DÉBUTE EN MAI

La municipalité procédera à la vidange de toutes les fosses septiques du territoire au cours de l'été 2016. La période de vidange débutera le 16 mai pour finir au cours du mois d'août. Chaque propriétaire recevra un avis de vidange environ 10 jours avant la date prévue.

Les couvercles de fosses septiques doivent être dégagés de toute obstruction afin d'être enlevés sans difficulté et sans outillage par l'entrepreneur.

ACCÈS AUX ÉCOCENTRES DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Depuis le 1er avril 2016, les résidents du Canton de Hatley ont accès aux écocentres de la Ville de Sherbrooke aux mêmes conditions que les résidents de Sherbrooke. Une preuve de résidence peut être exigée. Gratuit et aucune limite de visites. Quantité limite : 1,8 m^3 par visite.

LOISIRS, ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Concert du chœur du Canton de Hatley

Les chemins de l'amour
1er mai 2016 à 16 h,
église Ste-Élisabeth, 3115 chemin de Capelton, Entrée 20 $

C'est sous le thème ***"Les chemins de l'amour"*** que le Choeur du Canton de Hatley présentera son concert du printemps. Vous entendrez des extraits de valses de Brahms ainsi qu'un répertoire varié de musiques populaires et du monde.

Sous la direction de Lise Gardner. 819-345-7713

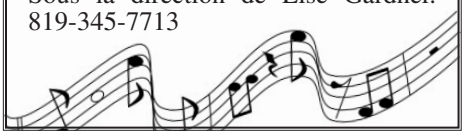

LOISIRS – PRINTEMPS 2016

Une belle programmation vous attend ce printemps!

Ne tardez pas à vous inscrire en appelant au 819 842-2977 ou par courriel à loisirs@cantondehatley.ca

Voici un aperçu de nos activités :

SPORTS :
Les activités se poursuivent au gymnase de l'école de North Hatley :

Volleyball : les lundis, du 11 avril au 30 mai, de 19 h à 21 h, 12 $ pour 8 séances.

Zumba : les mardis, du 3 mai au 31 mai, de 18 h à 19 h, 38 $ pour 5 séances.

Badminton : les mercredis, du 20 avril au 1er juin, de 19 h à 21 h, 12 $ pour 7 séances.

Deux nouvelles activités sportives s'ajoutent à la programmation :

Cardio Plein Air, pour s'entraîner à l'extérieur avec le retour des beaux jours : les mercredis, 4 mai au 22 juin, de 19 h à 19 h 45, 85 $ pour 8 séances (rendez-vous au stationnement des Mines de Capelton).

Cardio Kickboxing, un cours de conditionnement physique de groupe qui combine les techniques d'arts martiaux au rythme rapide : les jeudis, du 14 avril au 2 juin, de 18 h à 19 h, 70 $ pour 8 cours.

ARTS ET CULTURE :
À ne pas manquer :
Atelier de mosaïque selon la technique « picassiette » avec divers matériaux de récupération (vaisselle, matériaux naturels et industriels). Chaque participant(e) réalise un projet personnel d'environ 8 x 10 pouces et s'initie à la manipulation des outils de base de la mosaïque. Du plaisir pour tous les âges. Avec Isabelle Gauthier, membre du Conseil des métiers d'art du Québec. **Samedi, 30 avril, de 13 h à 17 h**, à la salle Lucien Vachon (3115, ch. Capelton, North Hatley). 30 $ par personne, 5 $ pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte inscrit.

CLUB PLEIN AIR :
Participez à une **randonnée pédestre guidée** de 10 km pour découvrir la nature du Canton de Hatley. Une chance unique d'explorer les collines et forêts de votre municipalité. C'est un rendez-vous, **samedi, le 14 mai, de 9 h à 13 h** (départ du stationnement des Mines de Capelton). L'activité est gratuite mais il faut s'inscrire : 819 842-2977 ou loisirs@cantondehatley.ca

ERRATUM
TEXTE ALIMENTS MASSAWIPPI

Le livre de Suzanne Dionne «Le Miso, plus qu'un aliment»…La Vie» est aussi disponible en version anglaise : *Miso more than food : life*. Note : tous les produits Aliments Massawippi sont disponibles à l'épicerie Le Baron de North Hatley.

COMMUNAUTAIRE

SERVICES AUX AÎNÉS

Services offerts

- Popotte roulante (lundi et mercredi)
- Clinique de pression artérielle
- Clinique de soins des pieds
- Visites amicales
- Repas communautaires
- Événements sociaux
- Magasinage
- Support aux proches aidants

Pour plus d'information, contactez l'Aide communautaire au 819-821-4779

Nous sommes ici pour vous servir…

QUELQUES FAITS SUR LA MALADIE DE LYME

- En 2015, 12 cas probables ou confirmés de maladie de Lyme ont été répertoriés en Estrie.
- 1/3 des municipalités de l'Estrie sont classées à HAUT risque d'exposition aux tiques responsables de la maladie de Lyme, dont Sherbrooke, Granby et Magog.
- La maladie de Lyme peut engendrer des complications graves (articulaires, cardiaques, neurologiques) si elle n'est pas traitée.
- L'utilisation du chasse-moustiques contenant du DEET est prouvée efficace pour prévenir les morsures de tiques
- Si la tique est retirée dans les 24 premières heures de la morsure, le risque de transmission de la maladie de Lyme est grandement diminué. C'est pourquoi il est important d'inspecter la peau après une sortie dans les hautes herbes.

Qu'est-ce que la maladie de Lyme?

La maladie de Lyme est causée par la piqûre d'une tique infectée par une bactérie. La tique est maintenant bien établie dans certaines régions du sud du Québec, principalement en Montérégie et en Estrie. Depuis 4 ans, on note une augmentation du nombre de personnes atteintes à l'échelle provinciale de même qu'une augmentation de cas acquis au Québec.

Comment bien se protéger?

Lors d'activités en forêt, dans les boisés ou dans les herbes hautes :

- Porter des vêtements qui couvrent la peau
- Mettre les chaussettes par-dessus les pantalons
- Porter des vêtements de couleur pâle, les tiques sont ainsi plus faciles à repérer
- Éviter les piqûres en appliquant un chasse-moustiques
- Demeurer sur les sentiers dégagés des boisés et des forêts.
- La période où il y a plus de risque d'être infecté est de mai à octobre.

En cas de piqûre, il faut immédiatement retirer la tique avec une pince fine comme une pince à sourcils. N'utilisez pas vos doigts ou vos ongles, car vous pourriez écraser la tique et sa tête contaminée pourrait rester accrochée à la peau. Plus la tique est enlevée rapidement, plus les risques de transmission sont réduits.

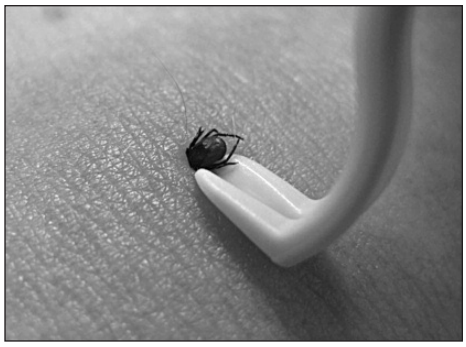

COMMUNIQUÉ

Propriétaire de puits?

C'est votre responsabilité de vous assurer de la qualité de votre eau potable afin de prévenir les problèmes de santé.

Que faut-il faire analyser?

LES BACTÉRIES* :
Analyser au moins 2 fois par année

- Risque de nausées, vomissements, diarrhées, maux de ventre.
- Présence causée par l'activité humaine et animale. *L'analyse inclut les coliformes totaux et fécaux, E. coli, entérocoques et colonies atypiques.

LES NITRATES :
Analyser 1 fois par année

- Diminuent le transport d'oxygène dans le sang. Les femmes enceintes et les nourrissons sont plus vulnérables.
- Présence due aux activités agricoles et aux fosses septiques.

L'ARSENIC :
Analyser au moins 1 fois

- Substance cancérigène, naturellement présente dans le sol, particulièrement en Estrie et dans l'est de la Montérégie

Quand?

Au printemps et à l'automne (en période de dégel ou de fortes pluies) ou si votre eau a changé d'aspect, de goût ou d'odeur.

Où?

Dans un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tels que :

- ***Groupe EnvironeX – Laboratoire d'analyses SM*** à Sherbrooke : 819 566 -8855 et Longueuil : 514 332 -6001
- ***Groupe EnvironeX - Biolab*** à Thetford Mines : 1 800 250 -1516
- ***Biovet inc***. Saint -Hyacinthe : 450 771 -7291

Certains laboratoires offrent aussi la possibilité de commander une trousse d'analyse et de la faire livrer chez vous. Des coûts peuvent y être associés.

Pour plus de détails sur les analyses à réaliser, les laboratoires accrédités, la signification des résultats obtenus, les effets à la santé et les solutions possibles s'il y a contamination, nous vous invitons à consulter :

« La qualité de l'eau de mon puits » sur le site du MDDELCC : www.mddelcc.gouv.qc.ca, « Eau potable » du site du CIUSSS de l'Estrie CHUS : www.santeestrie.qc.ca

Si vous soupçonnez des problèmes de santé liés à la qualité de votre eau, communiquez avec Info-Santé 8-1-1.

Le saviez-vous?

Votre eau peut être claire, inodore et agréable à boire, mais contenir des bactéries et des produits chimiques pouvant affecter votre santé. Les dispositifs de traitement souvent installés pour améliorer l'apparence de l'eau (ex. : adoucisseur, filtre au charbon actif, filtre au sable vert) n'éliminent pas les principaux risques à la santé.

LE POTAGER D'EMYLOU

Pierre Legault et Emylou Desrosiers du Potager d'Emylou.

Réussir le défi de la production biologique

Emylou Desrosiers avait 19 ans quand l'aventure du Potager d'Emylou s'est amorcée. Habitée par le désir de démarrer sa propre entreprise, elle s'est lancée avec quelques connaissances de base en agriculture dans la production maraîchère biologique. « Si j'avais à recommencer, j'aurais peut-être pris de l'expérience avant de me lancer en affaires. Mais on apprend de nos erreurs!» raconte Emylou.

Malgré les défis du départ, « la production maraîchère biologique donne beaucoup en retour, un bel échange avec la nature, une satisfaction incroyablement valorisante de retirer les bienfaits de la terre et surtout de les partager avec les gens de notre entourage et de notre voisinage» partage Emylou.

Le marché

Le marché du Potager d'Emylou est ouvert à l'année. Au menu : légumes biologiques de la ferme, mais aussi un éventail de produits locaux et du terroir. Il y a des nouveaux produits chaque semaine. «Le marché est toujours en évolution et c'est très stimulant» partage Emylou.

Les paniers

Les clients peuvent s'abonner aux paniers de légumes. Les paniers de fruits et légumes biologiques sont distribués une fois aux deux semaines. Il existe plusieurs points de chute en région. En 2001, la première année des paniers, Le Potager d'Emylou avait 15 abonnés. Cette année, il en compte 150. «Il y en déjà eu même plus, mais il existe maintenant beaucoup de jeunes entreprises agricoles qui offrent des paniers» mentionne Emylou.

La production

Le potager d'Emylou produit plus de 50 variétés de légumes et fines herbes et quelques fruits. La plus importante production est celle des légumes racines, comme le panais, les betteraves, le céleri rave, le topinambour, etc. Il y a aussi les poireaux et les concombres.

Chaque semaine amène un nouveau produit. Au sujet de la production, Emylou affirme que « négocier avec Dame Nature est un défi motivant».

Environ 50% de la production du Potager d'Emylou est écoulé au marché et via les paniers. L'autre 50% est vendu à des distributeurs de Montréal et des États-Unis.

Les employés

Au plus haut de la saison, il y a entre 12 et 15 employés. Environ la moitié des employés sont de souche québécoise, les autres sont des citoyens immigrants, notamment d'origine colombienne. «Ils ont de la difficulté à trouver de l'emploi au Québec et souvent ils ont l'habitude du travail requis dans le domaine agricole», nous explique Emylou. Pour eux et pour le Potager d'Emylou, c'est gagnant-gagnant.

Les partenaires

« Mon père a été le plus grand partenaire pour m'avoir laissé cultiver sa terre depuis toutes ces années. Ensuite, tout le réseau de producteurs de la région qui s'encourage et se conseille » nous partage Emylou.
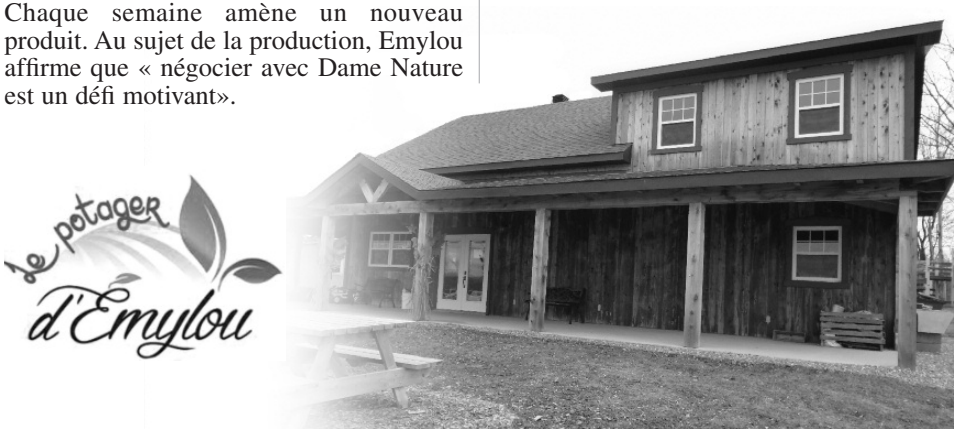
Tous les résidents du Canton de Hatley sont invités à visiter le marché situé au 105, chemin d'Haskell Hill afin d'y découvrir plein de produits bio et locaux. Le chemin d'Haskell Hill est accessible par la rue Belvédère sud. Durant l'hiver, le marché est ouvert le mercredi de 15 h à 18 h et le samedi de 10 h à 14 h. L'horaire d'été sera disponible sur le site internet http://www.potageremylou.net/.